



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/14

Reçu en Préfecture le : 16/07/14
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 15 juillet 2014
D - 2014/391**

Aujourd'hui 15 juillet 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Vincent FELTESSE

**Restauration des Monuments Historiques.
Eglises Notre-dame et Saint Seurin. Demande
de subventions. Signatures. Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire de 44 immeubles protégés au titre des monuments historiques. Au delà des opérations de restauration présentées au conseil municipal du 27 janvier 2014, la Direction Générale des Affaires Culturelles et la Direction Générale des Services Techniques de la Mairie de Bordeaux conduisent des opérations d'entretien et de réparation sur ce patrimoine grâce à un budget dédié à cet effet. Deux édifices nécessitent des interventions d'urgences qui peuvent, de par la nature de leurs travaux, bénéficier d'une aide de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Eglise Notre-Dame – Réfection de la couverture en plomb du chevet

La terrasse au dessus du choeur n'est plus étanche malgré les nombreuses réparations dont elle a déjà fait l'objet. Elle nécessite aujourd'hui une réfection complète. Cette intervention est chiffrée à 42 897,98 euros TTC, avec le plan de financement proposé suivant :

	Coût TTC	Montants HT
Eglise Notre-Dame – Réfection de la couverture en plomb du chevet	42 897,98 euros	35 733,32 euros
Etat (40%)		14 293,33 euros
Ville de Bordeaux (60%)		21 439,99 euros

Eglise Saint Seurin – Renforcement métallique de la charpente de la sacristie

Des infiltrations d'eaux dans la toiture de la sacristie à l'église Saint Seurin ont dégradé un pied de charpente. Celui-ci présente un risque d'affaissement sur la voûte. Le renforcement de la charpente est chiffré à 32 951,17 euros TTC, avec le plan de financement suivant :

	Coût TTC	Montants HT
Eglise Saint Seurin – Renforcement métallique de la charpente de la sacristie	32 951,17 euros	27 459,31 euros
Etat (40%)		10 983,72 euros
Ville de Bordeaux (60%)		16 475,59 euros

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à :

- solliciter le cofinanceur ci-dessus,
- signer tout document et convention y afférant,
- à émettre un titre de recettes correspondant au montant de la subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT